



# Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour les communes de BAIE-MAHAULT, LES ABYMES et POINTE-A-PITRE

Tarifs harmonisés	Au 01/09/2020	
FACTURATION TRIMESTRIELLE		
Abonnés particuliers, publics et temporaires		
Part Fixe trimestrielle (en € HT)		
Diamètre compteur DN 15mm à 40 mm y compris location de compteur	14,55 €	
Diamètre compteur DN DN50	79,35 €	
Diamètre compteur DN DN60	131,59 €	
Diamètre compteur DN DN80	236,73 €	
Diamètre compteur DN DN100	367,66 €	
Diamètre compteur DN DN150	788,21 €	
Diamètre compteur DN DN200	1 313,21 €	
Diamètre compteur DN DN250	2 100,13 €	
Diamètre compteur DN DN300	3 150,20 €	
Diamètre compteur DN DN400	5 250,33 €	
Diamètre compteur DN DN500	7 876,81 €	
Part proportionnelle (en € HT/m³)		
De 00 à 40 m <sup>3</sup>	1,52 € /m <sup>3</sup>	
De 41 à 100 m <sup>3</sup>	2,67 € /m <sup>3</sup>	
De 101 m <sup>3</sup> à 5 000 m <sup>3</sup>	2,83 € /m <sup>3</sup>	
De 5 001 m <sup>3</sup> à 15 000 m <sup>3</sup>	2,93 € /m <sup>3</sup>	
Au-delà de 15 000 m <sup>3</sup>	3,00 € /m <sup>3</sup>	
FACTURATION MENSUELLE		
Abonnés particuliers, publics et temporaires		
Part Fixe mensuelle (en € HT)		
Diamètre compteur DN 15mm à 40 mm y compris location de compteur	4,85 €	
Diamètre compteur DN DN50	26,45 €	
Diamètre compteur DN DN60	43,86 €	
Diamètre compteur DN DN80	78,91 €	
Diamètre compteur DN DN100	122,56 €	
Diamètre compteur DN DN150	262,74 €	
Diamètre compteur DN DN200	437,75 €	
Diamètre compteur DN DN250	700,04 €	
Diamètre compteur DN DN300	1 050,07 €	
Diamètre compteur DN DN400	1 750,10 €	
Diamètre compteur DN DN500	2 625,60 €	
Part proportionnelle (en € HT/m³)		
De 00 à 13 m <sup>3</sup>	1,52 € /m <sup>3</sup>	
De 14 à 33 m <sup>3</sup>	2,67 € /m <sup>3</sup>	
De 34 m <sup>3</sup> à 1 666 m <sup>3</sup>	2,83 € /m <sup>3</sup>	
De 1 667 m <sup>3</sup> à 5 000 m <sup>3</sup>	2,93 € /m <sup>3</sup>	
Au-delà de 5 000 m <sup>3</sup>	3,00 € /m <sup>3</sup>	
Taxes et redevances		
<u>Taxes</u> :	Cal 4-	
Taux de TVA (Hors Octroi de Mer)	Selon taux en vigueur	
Redevances:	<u>U</u>	
Office de l'Eau : Prélèvement sur la ressource en eau	Selon taux en	
Office de l'Eau : Pollution de l'eau d'origine domestique	vigueur	
Autre:		
Octroi de Mer	Selon taux en	
Oction to 19101	vigueur	



#### TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

# Tarifs applicables à compter du $1^{\rm er}$ septembre 2020 pour les communes de BAIE-MAHAULT, LES ABYMES (sauf Grands Fonds) et POINTE-A-PITRE

Tarifs harmonisés	Au 01/09/2020	
FACTURATION TRIMESTRIELLE		
Abonnés particuliers, publics et temporaires		
Part Fixe trimestrielle (en € HT)		
Part fixe	9,00€	
Part proportionnelle (en € HT/m³)		
De 00 à 40 m <sup>3</sup>	1,75 € /m <sup>3</sup>	
De 41 à 100 m <sup>3</sup>	1.91 € /m <sup>3</sup>	
De 101 m <sup>3</sup> à 5 000 m <sup>3</sup>	2,20 € /m <sup>3</sup>	
Au-delà de 5 000 m <sup>3</sup>	2,75 € /m <sup>3</sup>	
FACTURATION MENSUELLE		
Abonnés particuliers, publics et temporaires		
Part Fixe mensuelle (en € HT)		
Part fixe	3,00€	
Part proportionnelle (en € HT/m³)		
De 00 à 13 m <sup>3</sup>	1,75 € /m3	
De 14 à 33 m <sup>3</sup>	1.91 € /m3	
De 34 m <sup>3</sup> à 1 666 m <sup>3</sup>	2,20 € /m3	
Au-delà de 1 666 m <sup>3</sup>	2,75 € /m3	
Taxes et redevances		
Taxes:		
Taux de TVA	Selon taux en vigueur	
Redevances:	Selon taux en	
Office de l'Eau : Modernisation des réseaux de collecte	vigueur	



## TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

#### Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2020 pour les communes de :

## BAIE-MAHAULT, LES ABYMES et POINTE-A-PITRE

Libellés	Montant de la redevance
Contrôle de conception et d'implantation du dispositif ANC	70 € T.T.C.
Contrôle de la bonne exécution des travaux (contrôle de réalisation)	130 € T.T.C
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : maison de plein pied)	146 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : maison de plein pied) avec utilisation de générateur de fumée	216 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+1)	146 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+1) avec utilisation de générateur de fumée	216 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+2)	208 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+2) avec utilisation de générateur de fumée	278 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+3)	278 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+3) avec utilisation de générateur de fumée	348 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+4)	348 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble (installations autonomes : bâtiment R+4) avec utilisation de générateur de fumée	418 € T.T.C.
Contrôle lors de vente d'immeuble raccordé au Réseau Public d'Assainissement Collectif	113 € T.T.C.
Contrôle de Bon Fonctionnement (nécessitant jusqu'à 3 déplacements) - Redevance de base	91 € T.T.C.
Contrôle de Bon Fonctionnement (nécessitant plus de 3 déplacements)	160 € T.T.C
Refus de Contrôle de Bon Fonctionnement par l'usager (Majoration de 100% de la redevance de base)	182 € T.T.C
Diagnostic de l'existant	91 € T.T.C.

Tarif selon le taux de TVA en vigueur égal à 8,5%